

# TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

EAU

## L'eau sur ma commune

[www.bfc.chambres-agriculture.fr](http://www.bfc.chambres-agriculture.fr)

“ LA GESTION DURABLE  
DE L’EAU  
ENSEMBLE ! ”



## TOUS TRAVAUX AYANT UN IMPACT DIRECT OU INDIRECT SUR LES MILIEUX AQUATIQUES...



...sont soumis à la « Loi sur l'eau ».

Il est alors nécessaire de monter un dossier « Loi sur l' eau ».

Comme par exemple :

- Mise en place de passage à gué
- Désenvasement de cours d'eau,
- Prélèvement d'eau pour l'arrosage,
- Création de forage,
- Rejets...



### Un dossier « Loi sur l'eau » ?

C'est un dossier de Déclaration ou d'Autorisation pour tout projet ayant un impact direct ou indirect sur l'eau superficielle ou souterraine, les zones humides et les zones inondables, selon la réglementation.

Ce dossier est déposé auprès de la DDT.



### VIGILANCE

Les travaux et usages de l'eau sont très réglementés. Il est important de se renseigner auprès de la DDT lors de la mise en place de tous projets.

# Préserver la ressource en eau



**VOUS SOUHAITEZ QUE LA  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VOUS ACCOMPAGNE POUR :**



- **Monter un dossier « Loi sur l'eau »,**
- **Rendre l'eau accessible pour un projet de maraîchage,**
- **Créer un plan d'eau,**
- **Entretenir la ripisylve du cours d'eau,**
- **Réaliser un diagnostic territorial des pressions d'origine agricoles,**
- **Animer un dialogue territorial.**

## UNE RIVIERE COULE SUR MA COMMUNE :

Qu'est-ce qui relève des compétences de ma commune ?

Quels sont les points de vigilances pour garder un cours d'eau en bon état ?

Avoir des berges diversifiées, entretenues

→ Elles peuvent être valorisées (ex : bois-énergie).

Garder le lit du cours d'eau suffisamment large

Prendre soin de la qualité des rejets

→ Un lagunage peut permettre un filtrage des eaux avant de rejoindre le cours d'eau et de temporiser les inondations.

Comment l'entretenir ?

Entretenir la ripisylve

Valoriser les activités de loisirs et les activités économiques



Qui peut m'aider ?

La Chambre d'Agriculture, les contrats territoriaux, la communauté de communes, la DDT, la fédération de pêche, etc.

## MA COMMUNE A UN PLAN D'EAU

Comment valoriser un plan d'eau ?

Lieu de détente, pêche de loisir, réserve incendie, en cas de sécheresse prolongée : réserve pour les animaux ou pour l'irrigation du maraîchage communal, etc.

Les usages et la valorisation d'un plan d'eau sont multiples. C'est pour cela qu'une gestion intégrée et en partenariat avec les usagers potentiels est essentielle.

Comment l'entretenir ?

Avoir des berges diversifiées et entretenues.

Prendre soin de la qualité des rejets.

Aménager l'espace selon les besoins communaux et l'environnement du plan d'eau.



Qui peut m'aider ?

La Chambre d'Agriculture, les contrats territoriaux, la communauté de communes, la DDT, la fédération de pêche, l'association Etangs de France Nivernais-Morvan.

## POUR UN PROJET DE MARAÎCHAGE, IL Y A BESOIN D'IRRIGUER...

### Quelle eau utiliser ?

Cours d'eau, plan d'eau, eau souterraine : une demande de prélèvement est alors obligatoire.

*Pour prélever l'eau souterraine, la création de forage peut être accompagnée par la Chambre d'Agriculture.*

 **Récupération d'eau de pluie** : penser à dimensionner le système et les toitures prévues par rapport aux besoins du maraîchage.

### Rejoindre l'ADMIEN

L'Association des irrigants facilite la demande de prélèvement annuelle et elle met en lien les irrigants.



#### Qui peut m'aider ?

Thierry Ferrand

Conseiller Pédologue et Irrigation

06 45 16 33 19

[thierry.ferrand@nievre.chambagri.fr](mailto:thierry.ferrand@nievre.chambagri.fr)

## POUR CONNAÎTRE LES RISQUES DE TRANSFERT LIÉS AUX ACTIVITÉS AGRICOLES :

Pour mieux comprendre et connaître l'activité économique qu'est l'agriculture sur son territoire, un diagnostic peut être réalisé.

Une étude de la vulnérabilité des milieux et des usages agricoles locaux permet de mettre en valeur les pratiques vertueuses, et de déterminer les risques de transfert. Cela permet d'accompagner les agriculteurs, en particulier sur les bassins d'alimentation de captages d'eau potable.

**La commune peut alors proposer des aides agricoles pour accompagner la mise en place de haies, le changement de pratiques, etc.**



#### Qui peut m'aider ?

Céline Beauvois

Conseillère Agronomie et Environnement

07 86 76 85 60

[celine.beauvois@nievre.chambagri.fr](mailto:celine.beauvois@nievre.chambagri.fr)

## POUR METTRE EN PLACE UN DIALOGUE TERRITORIAL :

- Dans le cadre d'un projet avec différents partenaires
- Dans le cadre d'un projet multi-usages
- Pour mieux connaître
- Pour rencontrer
- Pour engager les citoyens du territoire
- Pour travailler avec les usagers de l'eau

**Un dialogue territorial animé avec la Chambre d'Agriculture peut permettre de déterminer les projets prioritaires aux yeux des habitants, de mettre en place une gestion intégrée de l'eau adaptée au territoire.**



**Qui peut m'aider ?**

**Béatrice Jenner**

**Conseillère Eau et Agriculture**

**06 76 09 01 42**

**[beatrice.jenner@nievre.chambagri.fr](mailto:beatrice.jenner@nievre.chambagri.fr)**



La Chambre  
d'Agriculture de la  
Nièvre c'est :

**33**  
élus professionnels  
agricoles

**61**  
collaborateurs

©Photo : canva - Chambres d'agriculture de la Nièvre

## Votre interlocutrice

**CHAMBRES D'AGRICULTURE DE LA NIEVRE**

**Béatrice JENNER**

**Conseillère eau et agriculture**

25 Bd Léon Blum - 58000 Nevers

03 86 93 40 57

beatrice.jenner@nievre.chambagri.fr

Retrouvez les infos de votre Chambre d'agriculture sur  
[www.bfc.chambres-agriculture.fr](http://www.bfc.chambres-agriculture.fr)

